

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

FIMO marchandises

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 24125427F — Mise à jour : 5 février 2026

Organisme responsable : **AFTRAL VANNES**

Contenu

Objectifs

Les compétences attestées par le suivi de la FIMO, de la formation complémentaire « passerelle » et de la FCO, requises pour la conduite des véhicules de transport de marchandises, sont énumérées par les annexes I, I bis et I ter de l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs. Elles portent pour la FIMO et la FCO sur l'ensemble des matières détaillées à l'annexe I de la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs, hormis les matières spécifiques à la conduite des véhicules du transport routier de voyageurs. Elles portent, pour la formation complémentaire « passerelle », uniquement sur les matières détaillées à l'annexe I de la directive 2003/59/CE spécifiques à la conduite des véhicules du transport routier de marchandises.

Formation Initiale de base : Etre autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants

Gaz (Cl. 2), Liquides inflammables (Cl. 3), Matières solides inflammables (Cl. 4.1), Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2), Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl. 4.3), Matières comburantes (Cl. 5.1, Peroxydes organiques (Cl. 5.2), Matières toxiques (Cl. 6.1), Matières infectieuses (Cl. 6.2), Matières corrosives (Cl. 8) et Matières et objets dangereux divers (Cl. 9) suivant les moyens de transport : Colis, Grand Récipient pour Vrac, Grand Emballages, Conteneur, Conteneur pour vrac, Conteneur citerne £ 3 m3, Citerne ou Véhicule batterie £ 1m3 , Véhicule vrac solide (benne)

Spécialisation produits pétroliers - Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport de produits pétroliers en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Programme

Evaluation en cours de formation sous la forme d'exercices, études de cas, quizz.

Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire.

Evaluation en cours de formation sous la forme d'exercices, études de cas, quizz.

Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire

Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...

Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Liste des certifications

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2194910	Présentiel	Vannes	31/12/2025	30/12/2026

Source : GREF Bretagne #24125427F